

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 022-212201222-20260827-NM270826DEL09-DE

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt-six
le : vingt-sept août
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 18/08/2026

OBJET :

RECRUTEMENT AGENT PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN
CONTRACTUEL CDD Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints,
EMPLOI NON PERMANENT BARBE Gildas, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale,
CHEVALIER Gaëtan, MOISAN Solène, MACE Anthony, LEMEE
Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-27/08-n° 09

ABSENTS : CAILLIBOTTE Danièle (excusée), BARBE Valérie (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné à RIVALLAN Olivier par BARBE Valérie.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe
délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois
nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ d'un agent contractuel et des besoins pour
l'entretien des classes à l'école, il convient de renforcer
momentanément les effectifs du service technique (périscolaire).

M Olivier RIVALLAN, Maire, propose à l'assemblée délibérante :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre au 31 août (remplacement ménages).
- Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 5 heures par semaine d'école (3h56/35^{ème}).
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents avec 14 voix pour, l'assemblée délibérante décide :

- D'ADOPTER la proposition du Maire.
- DE MODIFIER le tableau des emplois (ci-joint annexé)
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour cette rentrée scolaire 2026-2027.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN